



Évenements
Attractions
Québec



DÉCLIC NUMÉRIQUE : Parcours d'accompagnement en transformation numérique

Guide de mise en œuvre

2026-2027

Table des matières

Présentation	3
Objectifs du programme	4
Clientèle visée	4
Organisations admissibles	4
Organisations non admissibles	4
Engagement de participation	5
Approche	5
Levier 1 : Accompagnement professionnel individuel	6
Levier 2 : Développement des compétences	6
Déclic A Stratégie, gouvernance et processus	6
Déclic B Marketing, IA, intelligence d'affaires et données sobres	6
Déclic C Planification de projets et financement	7
Levier 3 : Journée Déclic numérique	7
Processus de démarrage de l'accompagnement	7
Carnet d'accompagnement	8
Levier financier	8
Valeur et aide financière	8
Ajustements et modifications	9
Période de validité	9
Dépenses admissibles	9
Activités non admissibles	11
Critères d'admissibilité des fournisseurs de services-conseils	11
Remerciements	12

Présentation

Déclic numérique est un parcours de développement des compétences et de la capacité numérique des organisations. Il combine formation, accompagnement personnalisé, mise en pratique et apprentissage entre pairs afin d'aider les entreprises à transformer leurs enjeux et leurs idées en projets numériques concrets, structurés et réalisables.

Grâce au soutien financier obtenu par **Événements Attractions Québec (ÉAQ)**, les entreprises admissibles peuvent bénéficier d'un parcours leur permettant d'identifier les initiatives numériques les plus porteuses et de bien préparer leur développement et leur implantation.

Le programme s'adresse aux organisations qui :

- Amorcent leur transformation numérique;
- Souhaitent structurer une démarche déjà en cours;
- Désirent concrétiser un projet numérique précis.

Afin de favoriser l'accessibilité, le parcours est offert à un tarif unique de **1 600 \$**, pour une valeur réelle de **8 000 \$**.

Le contenu du programme s'adapte au niveau de maturité numérique et aux besoins de chaque participant. Les gestionnaires peuvent ainsi sélectionner les formations les plus pertinentes pour leur réalité et concentrer l'accompagnement professionnel sur les priorités de leur organisation.

Il est également possible d'inscrire un **deuxième gestionnaire** aux activités de formation, incluant la participation à la **Journée Déclic numérique**, au coût additionnel de **120 \$** (valeur de **600 \$**).

Cette formule facilite le partage des apprentissages et de la mise en œuvre au sein de l'organisation, particulièrement dans les PME et les TPE où les responsabilités sont souvent concentrées entre quelques personnes.

Selon les activités choisies et les modalités applicables, les participants peuvent également bénéficier d'une **subvention salariale** ainsi que du **remboursement de certains frais de déplacement**.

*Au terme du parcours Déclic numérique, l'entreprise doit pouvoir répondre à la question suivante : « **Quel sera mon prochain projet de transformation numérique?** »*

Objectifs du programme

- Soutenir les festivals, les événements et les attractions touristiques du Québec dans leur transformation numérique en tenant compte de l'ensemble de leurs enjeux organisationnels, opérationnels et stratégiques.
- Renforcer la capacité des gestionnaires à identifier, prioriser, planifier et réaliser des projets numériques adaptés aux besoins et aux objectifs de leur organisation.
- Développer l'autonomie des gestionnaires afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées et maximiser les retombées de leurs investissements numériques.
- Favoriser l'adoption de pratiques numériques structurantes permettant d'améliorer la performance, l'efficacité et la compétitivité des organisations à long terme.
- Contribuer à la réalisation de projets numériques pertinents, durables et créateurs de valeur pour les organisations participantes.

Clientèle visée

Gestionnaires (niveau décisionnel) de :

- Festivals et événements;
- Activités et attractions touristiques.

Organisations admissibles

- Les entreprises de type OBNL, OBL et corporations opérant une activité touristique*, exerçant leurs activités au Québec et détenant un NEQ valide (les ENTREPRISES, ci-après).

* Est une activité touristique :

Un lieu ou un produit, aménagé, construit ou créé ou une programmation d'activités festives, sportives ou culturelles sur plus d'une journée, qui possèdent la capacité de divertir et d'attirer des excursionnistes et touristes effectuant du tourisme d'agrément.

Organisations non admissibles

- Tout autre type d'entreprise ou d'organisation, touristique ou non
- Entreprises et organismes de 100 employés et plus;
- Municipalités;
- Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Québec ;
- Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

À titre d'exemple, des organisations non-admissibles sont des entreprises n'offrant que l'hébergement, la restauration et/ou le commerce de détail; des organismes sans produit ou activité touristique ou en tourisme d'affaires; des agences et lieux de diffusion; des clubs, centres et lieux de villégiature à caractère privé ou exclusif; des services de loisirs, municipalités, écoles spécialisées; des associations, ATR, ATS; etc.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous joindre : numerique@eaq.quebec

Engagement de participation

La réussite de l'accompagnement repose sur une participation active de l'ENTREPRISE. En contrepartie de l'aide financière offerte, **le gestionnaire s'engage à :**

- Compléter le carnet d'accompagnement du Déclic numérique ;
- Participer aux rencontres d'accompagnement et réaliser les activités convenues ;
- Compléter au minimum une des trois **formations Déclic** ;
- Participer à la **Journée Déclic numérique** ;
- Mobiliser les gestionnaires et membres de l'équipe concernés ;
- Fournir les informations nécessaires au diagnostic et aux travaux ;
- Prendre les décisions relatives aux orientations et priorités de l'organisation ;
- Collaborer à la mesure des résultats et retombées du programme.

Au terme du parcours Déclic numérique, l'organisation doit pouvoir répondre à la question suivante : « **Quel sera mon prochain projet de transformation numérique?** »

Approche

L'approche privilégiée par le **Déclic numérique** combine accompagnement, formation et apprentissage entre pairs et repose sur **trois leviers** complémentaires.

Levier 1 : L'accompagnement professionnel individuel

Levier 2 : Développement des compétences

Levier 3 : Journée de consolidation des apprentissages

À travers les activités complémentaires des trois leviers, les gestionnaires pourront :

- Comprendre les enjeux propres à l'organisation
- Prioriser les besoins et les opportunités
- Se former sur les dimensions pertinentes
- Cheminer avec l'appui de spécialistes
- Planifier les projets et investissements
- Partager les apprentissages avec d'autres gestionnaires
- Mettre en œuvre des solutions viables

Levier 1 : Accompagnement professionnel individuel

Le volet d'accompagnement du **Déclic numérique** inclut :

- Jusqu'à 40 heures d'accompagnement par organisation
- Jumelage avec une firme-conseil spécialisée en transformation numérique
- Accompagnement adapté à la réalité, à la maturité et aux priorités propres à chaque organisation.

Rôle du consultant

Le consultant agit comme conseiller stratégique auprès de l'organisation afin de stimuler la réflexion, d'identifier les besoins prioritaires et d'appuyer la prise de décision en matière de transformation numérique.

Veuillez voir la liste des dépenses admissibles pour connaître les activités et interventions pouvant être réalisées par le consultant dans le cadre de son mandat.

Levier 2 : Développement des compétences

Une **formation Déclic** est obligatoire parmi trois options, avec possibilité de tous les faire sans frais additionnel.

- **Formations Déclic** offertes en cohortes virtuelles
- Une place incluse par organisation pour le gestionnaire responsable de la transformation numérique de l'organisation
- Possibilité d'inscrire un deuxième gestionnaire à peu de frais
- Le gestionnaire **choisit la (ou les) formation(s)** correspondant le mieux à ses besoins (Déclic A, B, et/ou C).

Déclic A | Stratégie, gouvernance et processus

- Vision 360 de la transformation
- Impacts humains et gestion du changement
- Gouvernance, sécurité et protection des renseignements
- Optimisation des processus et gains de productivité
- 5 h 30 de formation (2 séances virtuelles)

Déclic B | Marketing, IA, intelligence d'affaires et données sobres

- Marketing, découvrabilité et intelligence artificielle

- Données, indicateurs de performance et intelligence d'affaires
- Gestion et sobriété des données
- 3 h de formation (2 séances virtuelles)

Déclic C | Planification de projets et financement

- Structuration et planification d'un projet
- Relation avec les fournisseurs et définition des besoins
- Financement et partenariats
- 3 h de formation (2 séances virtuelles)

Levier 3 : Journée Déclic numérique

Une journée en présentiel est consacrée à la consolidation des apprentissages, à leur application, et à l'échange d'expérience entre pairs, en compagnie des gestionnaires ayant participé aux cohortes de formations Déclic.

- Inscription à la journée et dîner inclus
- Deux éditions prévues (au choix) : régions de Montréal et de Québec – avril 2027

Contenu :

- Retour sur les apprentissages des **Formations Déclic**
- Gestion de projet appliquée à la transformation numérique
- Communication stratégique d'un projet numérique
- Échanges de bonnes pratiques et de retours d'expérience
- Atelier de codéveloppement
- Réseautage entre gestionnaires

Processus de démarrage de l'accompagnement

1. **Inscription** : L'organisation transmet à ÉAQ le formulaire de demande d'accompagnement.
2. **Confirmation** : Une fois son admissibilité confirmée par ÉAQ, l'organisation reçoit une facture et un contrat à retourner avec signature.
3. **Assignment** : L'organisation peut sélectionner un consultant parmi le répertoire proposé par ÉAQ ou proposer un autre consultant de son choix sous réserve que celui-ci réponde aux critères établis par ÉAQ et soit approuvé par cette dernière. Si l'organisation ne souhaite pas choisir son consultant, ÉAQ peut lui en attribuer un de son répertoire, en fonction de la nature de ses besoins et des expertises requises, et procéder à la mise en contact.

4. **Entretien de départ** : Le consultant tient une première rencontre avec l'entreprise afin de prendre connaissance de sa réalité, de ses besoins et des objectifs visés par l'accompagnement.
5. **Proposition** : À la suite de cet échange, le consultant prépare un devis d'accompagnement précisant les objectifs du mandat, les activités proposées, les livrables ou résultats attendus, l'échéancier ainsi que le nombre d'heures estimé.
6. **Validation du devis** : Le devis doit être accepté par l'entreprise et soumis à ÉAQ pour approbation avant le début des activités d'accompagnement facturables.
7. **Démarrage du parcours** : ÉAQ avise l'organisation de l'approbation du devis par courriel, en incluant le consultant en cc et transmet le carnet d'accompagnement.

Carnet d'accompagnement

Afin d'assurer un suivi rigoureux et uniforme du parcours, chaque organisation participante disposera d'un carnet d'accompagnement servant d'outil de référence tout au long de sa démarche.

Levier financier

Valeur et aide financière

Valeur totale du parcours pouvant atteindre :	8 000 \$
Aide financière* appliquée:	6 400 \$
Contribution de l'organisation :	1 600 \$
Aide financière salariale :	jusqu'à 462,50 \$

Pour obtenir l'aide financière salariale à un taux d'aide de 85%, plafonnée à 25 \$ / h, vous devez soumettre le formulaire de demande de remboursement des frais de salaires fourni par ÉAQ, et signé par le ou la responsable des ressources humaines de l'organisation. Seules les heures de formation en virtuel (Déclic A / B / C) et en présentiel (Journée Déclic numérique) compilées sur le registre des présences par les formateurs sont admissibles.

Remboursement des frais de déplacement et d'hébergement :

Pour obtenir le remboursement des dépenses admissibles pour votre participation à la **Journée Déclic numérique** à un **taux d'aide de 85%**, vous devez soumettre le formulaire des dépenses fourni par ÉAQ ainsi que la copie des factures acquittées selon les modalités suivantes :

- Voiture privée : 0,635 \$ / km - calcul fait à partir du lieu de travail
- Billet de transport en commun / train / autocar
- Frais d'autopartage
- Une (1) nuit d'hébergement : 177 \$ maximum (hors taxes) si le déplacement excède 80 kms par sens entre le lieu de travail et l'activité.

Ajustements et modifications

Le financement accordé est calculé en fonction des coûts admissibles estimés. Si les dépenses réelles sont inférieures aux coûts prévus, la contribution financière et la contribution de l'organisation seront ajustés au prorata des dépenses engagées.

Par ailleurs, toute modification importante au mandat, aux livrables, à la portée des travaux ou au nombre d'heures prévues doit obtenir l'approbation préalable d'ÉAQ avant sa mise en œuvre.

Période de validité

La période de soutien pour ce programme débute le **1er novembre 2026** et se termine au plus tard le **31 mars 2027**.

Les dépenses admissibles doivent être engagées avec l'approbation du devis du consultant par ÉAQ **au plus tard le 31 mars 2027**. Aucune aide financière ne peut être versée pour des dépenses engagées après cette date.

Les activités prévues doivent être complétées **au plus tard le 31 mai 2027**.

Advenant que le volume de demandes surpasse la capacité de l'enveloppe prévue, les demandes seront traitées sur la base du premier arrivé, premier servi. ÉAQ fera paraître un avis à cet effet sur le site Web www.numerique.eaq.quebec.

Dépenses admissibles

Les honoraires professionnels d'accompagnement suivants sont admissibles :

1. Réalisation de diagnostic et audits numériques

Évaluation de la maturité numérique; analyse des processus d'affaires; identification des enjeux, risques et opportunités; cartographie des systèmes et outils existants.

2. Planification stratégique numérique

Élaboration d'une feuille de route numérique; priorisation des projets; définition des objectifs, indicateurs et échéanciers; alignement de la transformation numérique avec la stratégie d'affaires.

3. Optimisation des processus

Analyse et révision des processus opérationnels; documentation et standardisation des procédures; identification des gains d'efficacité par l'automatisation; révision des flux d'information.

4. Gestion du changement

Stratégie d'adhésion des équipes; plans de communication interne; animation d'ateliers de mobilisation; développement des compétences numériques des gestionnaires.

5. Gouvernance des données

Diagnostic de la qualité des données; structure de gouvernance; politiques de gestion des données; définition des indicateurs de performance et tableaux de bord.

6. Cybersécurité et gestion des risques

Évaluation des risques numériques; politiques et procédures de sécurité; sensibilisation des employés; plan de continuité des opérations.

7. Sélection et intégration de solutions numériques

Analyse des besoins; rédaction d'un cahier des charges; veille et comparaison de solutions; accompagnement dans un processus d'appel d'offres; soutien à la sélection d'un fournisseur.

8. Innovation et transformation organisationnelle

Ateliers d'idéation; développement d'une culture d'innovation; veille stratégique; analyse des tendances technologiques applicables à l'organisation.

9. Expérience client numérique

Cartographie du parcours client; analyse des points de contact numériques; recommandations d'amélioration de l'expérience utilisateur; stratégies d'engagement client.

10. Intelligence d'affaires

Définition des besoins informationnels; développement d'indicateurs de gestion; structuration de tableaux de bord; accompagnement dans l'utilisation des données pour la prise de décision.

11. Accompagnement de projets numériques

Planification et gouvernance de projet; coordination des parties prenantes; suivi de l'implantation; gestion des risques et des changements.

12. Développement des compétences numériques

Coaching des dirigeants; mentorat de gestionnaires; ateliers pratiques; accompagnement dans l'appropriation des outils et des méthodes.

Activités non admissibles

Sans s'y limiter, les dépenses suivantes ne sont pas admissibles:

- Tout excédent du taux horaire maximal prévu (185 \$ / heure) pour les honoraires professionnels ;
- Planification, mise en place et l'optimisation de campagnes publicitaires, campagnes d'influence, envois d'infolettres ou l'acquisition de visibilité organique ou payante, d'achat média, gestion de réseaux sociaux ou autres formes de visibilité numérique ;
- Création ou refonte d'un site Web ou d'une application, maintenance et saisie de données ;
- Travail de référencement de sites Web (SEO, GEO, etc.), d'applications ou de réseaux sociaux ;
- Création, révision, traduction de contenus numériques ;
- Achat et implantation de logiciels et de solutions numériques ;
- Achat et frais de licences, abonnement ou droits d'utilisation ;
- Achat ou location de matériel, ordinateur, périphériques, console, afficheur, panneau, téléphone cellulaire, lecteur, etc. ;
- Infrastructures de réseaux, de serveurs ou de télécommunication ;
- Salaires, frais de gestion ou d'administration ainsi que toute dépense relative au fonctionnement ;

Tout dépassement de coûts ou tout travail excédant les montants approuvés demeure à la charge de l'organisation participante et n'est pas admissible au financement du programme.

Critères d'admissibilité des fournisseurs de services-conseils

Afin d'être admissible au programme, le fournisseur de services-conseils doit :

- Signer le protocole d'entente avec ÉAQ avant le début du mandat ;
- Agir dans l'intérêt supérieur de l'organisation accompagnée, avec objectivité, neutralité et indépendance ;
- Faire preuve de transparence, de rigueur et de bienveillance dans la réalisation des diagnostics, analyses et recommandations ;

- Éviter toute situation de conflit d'intérêts, notamment en recommandant des produits, services ou fournisseurs dont il assure la représentation ou la vente;
- Respecter les critères, modalités et objectifs du programme ;
- Avoir un établissement d'affaires au Québec ;
- Réaliser lui-même les mandats qui lui sont confiés et ne pas les déléguer à des stagiaires ou à des sous-traitants sans l'autorisation préalable d'ÉAQ.

Remerciements

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.